



Nombre de conseillers :

en exercice : 11
présents : 10
votants : 10
(dont 0 procuration)

Date de la convocation :
08/03/2021

L'an deux mil vingt-et-un et le douze mars à 20 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'Apchat, sous la présidence de Monsieur Patrick PELISSIER, Maire

Présents : Mmes Angélique LAROQUE, Françoise PELISSIER, Nathalie THOMAS
MM Christian BAFOIL, Cédric BOYER, Nicolas BUFFAY, Gilles CONCHAUDON,
Christian LASSAIGNE, Raymond SIBILLE, Patrick PELISSIER

Absent : Thierry CHARBONNIER (excusé)

Secrétaire de séance : Françoise PELISSIER

◆ Le Maire propose d'adopter le compte-rendu de la séance du 11/12/2020. Aucune observation.
Accord du conseil municipal pour approuver le compte-rendu de séance.

(10 présents - 10 votants : 10 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)



OBJET : A.P.I. : Révision des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire »

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-20, L5211-17, et L5216-5 ;
VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

VU l'arrêté préfectoral n° 19-02358 en date du 31 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1^{er} janvier 2020 ;

VU la délibération n°2020/06/03-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 17 décembre 2020 relative à la révision des statuts ;

VU le projet de statuts notifié par l'Agglo Pays d'Issoire figurant en annexe à la délibération susvisée ;

OUI l'exposé du rapporteur,

CONSIDÉRANT le projet de statuts notifié par l'Agglo Pays d'Issoire » figurant en annexe à la délibération susvisée ;

CONSIDÉRANT le délai de trois mois dont dispose la commune pour se prononcer sur cette révision statutaire à compter de la date de notification, à savoir le 22 décembre 2020 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

DÉCIDE d'approuver la modification statutaire adoptée par l'Agglo Pays d'Issoire le 17 décembre 2020 ;

DÉCIDE d'approuver les nouveaux statuts de l'Agglo Pays d'Issoire tels que joints en annexe à la présente délibération ;

DEMANDE à Monsieur le Préfet du Département du Puy-de-Dôme de prendre acte de cette décision et, en la présence de la majorité qualifiée requise des communes membres, de modifier en conséquence les statuts la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » par arrêté.

(10 votants : 10 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)



OBJET : A.P.I. : Rapport 2020 de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLETC) de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire »

Vu l'arrêté préfectoral n°16-02779, en date du 6 décembre 2016, portant création de la communauté d'agglomération Agglo du Pays d'Issoire (API) au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

Considérant le périmètre des charges transférées au 1^{er} janvier 2020, résultant des nouveaux statuts communautaires, arrêté par la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) ;

Vu le rapport définitif de la CLETC d'API du 17 décembre 2020 ;

Oui l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Rejette le rapport définitif de la CLETC d'API du 17.12.2020, statuant sur le poids des charges transférées au 1^{er} janvier 2020, rapport joint en annexe à la présente ;
- Prend acte de la notification de cette décision à Monsieur le Président d'API.

(10 votants : 0 POUR – 5 CONTRE – 5 ABSTENTION)

OBJET : A.P.I. : Demande Fonds de concours pour les travaux de voirie 2021 entre Achat et Perpezat

Le maire rappelle au conseil municipal la nécessité d'entreprendre des travaux de réfection de la voirie communale entre Achat et Perpezat.

Le cabinet GEOVAL a fait un estimatif des travaux dont le montant s'élève à 62 885 € HT.

Les frais de maîtrise d'œuvre s'élèvent à 3 500 € (Cabinet GEOVAL de CURNON D'Auvergne)

Le montant total de l'opération Voirie 2021 (voirie communale entre Achat et Perpezat) s'élève donc à :

66 385 € HT

Le **plan de financement prévisionnel** de ce projet est le suivant :

Fonds de concours API	33 192,50 €
Financement propre de la commune	33 192,50 €
TOTAL HT	66 385,00 €

Date prévisionnelle de commencement des travaux : Mai 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- sollicite le Fonds de Concours auprès de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE à hauteur de 50 % du montant HT des travaux,
- autorise le maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet GEOVAL de Curnon d'Auvergne
- autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à la bonne réalisation de ce programme,
- d'inscrire au prochain budget les sommes correspondantes.

et atteste que l'opération n'a pas fait l'objet d'un début de commencement de travaux.

(10 votants : 10 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)



OBJET : A.P.I. : Demande Fonds de concours pour les travaux de changement des fenêtres de la mairie

Le maire rappelle au conseil municipal qu'il faut changer 6 fenêtres de la mairie car elles sont vétustes et laissent passer l'air et la pluie. Ces travaux permettront d'améliorer la performance énergétique et ainsi faire des économies d'énergie.

L'entreprise TGM Bois Menuiserie a été retenue pour exécuter les travaux.

Le montant des travaux s'élève à 5 705,00 € HT.

Le **plan de financement prévisionnel** de ce projet est le suivant :

Fonds de concours API	2 852,50 €
Financement propre de la commune	2 852,50 €
TOTAL HT	5 705,00 €

Date prévisionnelle de commencement des travaux : Avril 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- sollicite le Fonds de Concours auprès de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE à hauteur de 50 % du montant HT des travaux,
- autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à la bonne réalisation de ce programme,
- d'inscrire au prochain budget les sommes correspondantes.

et atteste que l'opération n'a pas fait l'objet d'un début de commencement de travaux.

(10 votants : 10 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)



OBJET : Finances : Engagement du quart des dépenses d'investissement

Le Maire indique au conseil municipal que dans l'attente de l'adoption de Budget Primitif, il peut être autorisé à engager des dépenses réelles d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (BP + DM), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il précise que cette mesure permet à la collectivité d'engager des travaux d'investissement nouveaux dès le début de l'année et qu'elle se distingue de l'état des restes à réaliser qui correspond à des dépenses engagées en 2020 mais non encore mandatées. Ces crédits seront repris dans le budget primitif de l'année qui devra être voté avant le 15 avril 2021.

Vu l'article L1612-1 du code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire, préalablement à l'adoption du budget primitif 2021, à engager, liquider et mandater sur les bases du budget général 2020 et dans la limite du quart des dépenses réelles d'investissement, soit :

BP+DM 2020 soit 789 237,64 € / 4 = 197 309,41 €

Ouverture de crédits au compte 2313 prog. 171 pour 7 000 € (Mur de soutènement logement La Cure Achat).

Oui cet exposé, le conseil municipal autorise le Maire, préalablement à l'adoption du budget primitif 2021, à engager, liquider et mandater les dépenses ci-dessus énoncées.

(10 votants : 10 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)



OBJET : Motion pour le maintien de la Trésorerie de Jumeaux

Monsieur le Maire de la Commune d'APCHAT expose les faits suivants :

Dans un courrier du 05 novembre 2020, le Directeur Départemental des Finances Publiques, a annoncé la fermeture de la Trésorerie de JUMEAUX à compter du 1^{er} septembre 2021.

La gestion financière et comptable de l'ensemble des communes dépendant de la Trésorerie de Jumeaux sera transférée à Issoire.

La Trésorerie de Jumeaux fournit à la population concernée, un service de proximité au quotidien.

Cette fermeture aura pour conséquences :

- L'éloignement d'un service de base, obligeant le contribuable à se déplacer toujours plus loin,
- La perte d'un service public majeur ;
- L'oubli des territoires ruraux
- Engorgement de la Trésorerie d'Issoire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désireux de préserver un service public de proximité :

- Demande le maintien de la Trésorerie de JUMEAUX en tant que site de proximité financé par l'Etat ;

(10 *votants* : 10 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)



OBJET : Souscription d'un emprunt bancaire

Considérant que pour financer les travaux de réhabilitation de l'ancienne école d'Apchat en 3 logements locatifs communaux, il est opportun de recourir à un prêt bancaire d'un montant de 100 000 €.

Le maire rappelle que la commune d'Apchat n'a plus d'emprunt en cours.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié la proposition de prêt du Crédit Agricole, et après en avoir délibéré,

➤ **DÉCIDE** de recourir à un emprunt pour le financement des travaux de réhabilitation de l'ancienne école d'Apchat en 3 logements locatifs communaux ;

➤ **AUTORISE** le Maire à réaliser, auprès du Crédit Agricole Centre France, un prêt bancaire d'un montant de 100 000 €, pour financer les travaux, dont le remboursement se fera sur une période de 10 années ;

➤ **PREND ACTE** des conditions proposées par le Crédit Agricole Centre France, à savoir :

- Montant : 100 000 €
- Taux : 0,30 % fixe annuel échéance constante
- Durée : 10 échéances
- Mise à disposition : 25/03/2021
- 1^{ère} échéance : 25/03/2022
- 2^{ème} échéance : 25/03/2023
- Frais : 100 €
- Somme des intérêts : 1 657,41 €
- Montant par échéance : 10 165,74 € (annuel)

➤ **AUTORISE** le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats de prêt ainsi que tous documents s'y rapportant.

(10 *votants* : 10 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)



QUESTIONS DIVERSES

➤ Adressage des voies : afin de répondre à des normes, notamment pour la fibre optique, l'accès des urgences, la livraison des colis, etc... il y a lieu de dénommer les noms des voies et numéros des habitations sur l'ensemble de la commune. Les membres du conseil se réuniront pour travailler dessus.

➤ SICTOM Issoire-Brioude : le président du SICTOM doit intervenir dans les prochaines semaines pour présenter aux conseillers municipaux la mise en place des composteurs collectifs et/ou individuels afin de réduire la quantité des ordures ménagères.

➤ Mme Paule KINGLEUR de Maillargues fait une demande auprès du conseil municipal pour pouvoir installer une yourte sur le terrain sectionnal de Maillargues qui lui servirait d'atelier pour son activité professionnelle. Le terrain sectionnal étant pour l'instant attribué par convention de pâturage à Nicolas BUFFAY, le projet de Mme KINGLEUR ne semble pas réalisable aujourd'hui.

➤ Point sur les travaux de réhabilitation de l'ancienne école d'Apchat en 3 logements communaux locatifs : les travaux avancent bien. Les sols sont en cours de réalisation, les peintures sont terminées. Reste les salles de bains à finir d'aménager, les cuisines (installation prévue fin mai 2021), le ravalement de la façade. Enedis et Orange doivent intervenir pour le raccordement des logements aux réseaux.

➤ La rénovation et l'aménagement des abords de la mairie devraient pouvoir se concrétiser après l'obtention des accords de subventions.

➤ Demander un devis à Sandy MICHÉ pour la réfection du muret de la salle polyvalente.

➤ Les travaux de voirie à Zanières devraient se poursuivre dans les semaines à venir.

➤ Prévoir le broyage des branches des arbres qui seront coupés sur le chemin de la Ribeyre.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant à prendre la parole, Monsieur le Maire a clôturé la séance à 23h15.

Le Maire,

Patrick PELISSIER

Le Secrétaire de Séance,

Françoise PELISSIER

Les Conseillers,

Christian BAFOIL	Cédric BOYER	Nicolas BUFFAY
	Gilles CONCHAUDON	Angélique LAROQUE
Christian LASSAIGNE	Raymond SIBILLE	Nathalie THOMAS